

mutuelle centrale des finances =

Mutuelle N° 302 976 568 régie par le livre II du Code de la Mutualité -

NOM:

PRENOM:

Date de Naissance :

1/ Je recherche une assurance complémentaire santé : la MCF propose deux offres non modulables.

Les principales prestations contenues dans ces offres sont :

	MCF Santé l'offre la plus souscrite par les adhérents à un tarif adapté	MCF Santé Plus (une offre améliorée en dentaire et pour les frais d'hospitalisation
Soins courants	A hauteur du Ticket Modérateur non pris en charge par la sécurité sociale (pas de complément mutuelle pour les médicaments pris en charge à 15% par la sécurité sociale) participation aux dépassements d'honoraires des actes techniques médicaux	A hauteur du Ticket Modérateur non pris en charge par la sécurité sociale ET une participation aux dépassements d'honoraires des consultations et des actes techniques médicaux (pas de complément mutuelle pour les médicaments pris en charge à 15% par la sécurité sociale)
Hospitalisations Séjour Forfait journalier / 20€ Dépassements honoraires Chambre particulière	100% base de remboursement En totalité 100% BR 40 € / jour	100% base de remboursement En totalité 200% BR 45 € / jour
Dentaire (hors 100% santé) Prothèses fixes Prothèses amovibles Orthodontie (pour les enfants) Orthodontie adultes moins de 35 ans Orthodontie adultes de 35 ans et plus Implants	200% (215€) 200% ou 350% BR de 204,26€ à 1279,25€ 250% BR 200€ par semestre dans la limite de 4 semestres néant 300€ / an	300% (322,50€) 300% ou 350% BR de 306.39€ à 1279,25€ 250% BR 400€ par semestre dans la limite de 4 semestres 200€ par semestre dans la limite de 4 semestres 900€ / an ; 1000 €/an après 2 années civiles pleines en Santé Plus
Inlays/Onlays	30 % BR	300% BR



Siège social : 110, rue de Picpus – CS 80504 – 75 131 Paris Cedex 12 Tél. : 01 41 74 31 00 – Email : mcf@mutuellemcf.fr – Site : mutuellemcf.fr

	MCF Santé	MCF Santé plus
Optique (hors 100% santé)		
# monture	50 €	75 €
# verre simple	62 € par verre	115 € par verre
# verre complexe	95 € par verre	150 € par verre
# verre très complexe	110 € par verre	200 € par verre
# Lentilles / an bénéficiaire	forfait annuel de 160 €	forfait annuel de 200 €
de moins de 35 ans		
# Lentilles /an bénéficiaires	forfait annuel de 110 €	forfait annuel de 130 €
de 35 ans et plus		

	MCF Santé 100% santé	MCF Santé Plus 100% santé
Audioprothèses Enfants moins de 20 ans Adultes	860€ 700€	800€ 800€
100% santé : Prothèses dentaires soumises à prix limite de vente sous réserve que le dentiste respecte les critères du panier de soins et le prix limite de vente	Complément intégral entre le prix limite de vente et le remboursement sécurité sociale (pas de reste à charge)	Complément intégral entre le prix limite de vente et le remboursement sécurité sociale (pas de reste à charge)
100% santé Monture de classe A Verres de classe A soumis à prix limite de vente	Complément intégral entre le prix limite de vente et le remboursement sécurité sociale (pas de reste à charge)	Complément intégral entre le prix limite de vente et le remboursement sécurité sociale (pas de reste à charge)
100% santé : Audioprothèses soumises à prix limite de vente sous réserve que l'audioprothésiste respecte les critères du panier de soins et le prix limite de vente	Complément intégral entre le prix limite de vente et le remboursement sécurité sociale (pas de reste à charge)	Complément intégral entre le prix limite de vente et le remboursement sécurité sociale (pas de reste à charge)

Les pourcentages exprimés s'appliquent à la base de remboursement fixée par la sécurité sociale.

Ces pourcentages ne prennent pas en compte le remboursement sécurité sociale.

L'exhaustivité des prestations est consultable dans le livret des statuts consultable sur le site <u>www.mutuellemcf.fr</u> ou peut vous être adressé en version papier.

Compte tenu, d'une part, de mes be ☐ dentaire ☐ optique ☐ audioprothèses et, d'autre part, des caractéristiques		té ui m'ont été présentées par la MCF :
J'opte pour l'offre suivante :		
□ MCF S	Santé	☐ MCF Santé Plus
<u>IMPORTANT</u>		
(exceptions faites des agents territo « frais de maladie » à laquelle j'adh	riaux et des élèves d'adn ère est obligatoirement t qu'en conséquence, les	s cotisations dues au titre de cette garantie
2/ En dehors de l'assurance comprévoyance intégrant les garanties	•	oris connaissance de la couverture
(Obligatoire pour les agents de la fo	nction publique en activit collectivités territoriales,	eur cause de maladie ou d'accidents : té, cette garantie peut être souscrite, les employés d'une entreprise privée, les
revenus d'activité, primes comprises Ordinaire et de 80% en cas de Cond défiscalisé)) et prévoit une rente qui	s (à hauteur de 100% des gés de Longue Maladie, l i sera versée jusqu'à mor	ne convient car elle couvre l'ensemble de mes s revenus nets en cas de Congé de Maladie Longue Durée ou Grave Maladie (80% car n 65 ^e anniversaire en cas d'invalidité alidé par CNP Assurances qui assure le risque
_	actuels, en activité, excep iaires cotisants et les élè	ent couplée à la garantie frais de maladie pour otion faite des agents des collectivités locales. ves suivant une scolarité dans un
J'adhère à la garantie perte de reve □ OUI	nus dans les conditions բ	orécédemment exposées :
☐ NON et je suis un agent de la for santé : je renonce à adhérer à la Mo	•	lonc je renonce EGALEMENT à la couverture
☐ NON mais en tant qu'agent de co	•	oloyé d'une entreprise privée, élève d'école

2.2 Capital décès :

J'estime nécessaire de protéger financièrement mes proches en cas de décès et, compte tenu de cet objectif, la garantie capital décès proposée par la MCF, de manière totalement facultative, est adaptée à mon besoin:

- cette garantie est une temporaire décès, non assimilable à une assurance-vie. Le capital est versé à la (ou aux) personne(s) désignée(s) par l'adhérent, dès lors que ce dernier est toujours souscripteur de la garantie lors de la survenance du risque. En cas de radiation, la garantie ne donne droit à aucun reversement des cotisations perçues.

-	- La tarification, en pourcentage du montant du capital souscrit, évolue avec l'âge.			
-	 Les agents de la Fonction publique peuvent souscrire un capital égal à 1, 2 ou 3 fois leur reve annuel, primes comprises. Les autres adhérents, y compris les conjoints, peuvent souscrire u capital égal à 7 700€, 15 300€, 30 500€ ou 45 800€. 			
		J'adhère à la ç	garantie capital déc	ès:
		□ OUI	□ NON	
<u> 2.3 Frais</u>	<u>d'obsèques :</u>			
	ite souscrire cette gara s, afin que ces frais ne			er une partie des frais concernant mes mes proches.
La garant	tie MCF propose une p	restation de 2 500	0€ pour une cotisati	on mensuelle de 4€.
J'adhère à la garantie « frais d'obsèques » :				
		□ OUI	□ NON	
2.4 Dépe	<u>ndance</u>			
a) Je ne :	suis pas retraité, l'adl	nésion à la garar	ntie dépendance e	st facultative.
	ite souscrire cette gara inde est soumise, au pr	•		rvenance prématurée de ce risque. e.
En tant q	u'adhérent en activité, j	'adhère à cette g	arantie de manière	facultative.
		□ OUI	□ NON	
•	ence, pour une cotisation	•		survenance du risque. En e rente choisie, j'opte pour une rente
	□ 350€	□ 600€	□ 850€	□ 1100€
	ite compléter cette rent n mensuelle de 0,85€ :	e dépendance pa	ır la souscription d'ı	un système de téléalarme, pour une
		□ OUI	□ NON	

b) Je suis retraité(e), l'adhésion à la garantie dépendance est obligatoire.

Lors de mon passage à la retraite, en application des statuts de la MCF, cette garantie est obligatoirement couplée à ma garantie « frais de maladie ». Aucun questionnaire de santé ne m'est demandé si j'opte pour la garantie dépendance de base qui prévoit une rente mensuelle de 350€ en cas de survenance du risque.

J'ai également la possibilité de souscrire pour une rente supérieure à 350€. Dans ce cas, je dois fournir un questionnaire de santé. MFPrévoyance qui assure le risque doit valider ou non la souscription de la rente supplémentaire demandée.

cappionioniano aon			
 □ J'adhère à la garantie de base (rente de 350€) □ Je souhaite adhérer pour un montant de rente supérieur à 350€, j'opte pour une rente mensuelle de : □ 600€ □ 850€ □ 1100€ 			
Je souhaite compléter cette rente dépendance par la souscription d'un système de téléalarme, pour une cotisation mensuelle de 0,85€ :			
		□ OUI	□NON
IMPORTANT : En qualité de retraité(e), si je ne souhaite pas adhérer à cette garantie dépendance, il ne me sera pas possible statutairement de rester adhérent de la MCF.			

Dans le cadre de la réglementation sur la distribution d'assurances, la MCF vous conseille sur les garanties qu'elle propose et vous précise si elles répondent à vos besoins. Sur la base de ces informations, vous avez le choix d'adhérer ou non à la MCF.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des documents précontractuels, statuts et règlements de la MCF, ainsi que des notices d'information sur les garanties que je souhaite souscrire, et être pleinement informé(e) de mes droits et obligations envers la MCF.

J'adhère en toute connaissance de cause aux différentes garanties sélectionnées sur le bulletin d'adhésion que j'ai complété et signé, garanties qui répondent à mes besoins de couverture santé et/ou prévoyance. Je suis informé que le personnel de la mutuelle ne perçoit aucune rémunération au titre de la distribution des garanties que j'ai souscrites.

Je joins la présente fiche à mon bulletin d'adhésion.

Date	Signature

Notre accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16 heures.

Tél: 01 41 74 31 00; mail: mcf@mutuellemcf.fr

Toute la documentation est accessible sur notre site Internet : www.mutuellemcf.fr.